

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1009 est licencié de son emploi pour mauvaise manière habituelle de servir.

n° 1009

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
29 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Taher Ahmed recruté en qualité d'apprenti ouvrier auxiliaire pour servir à l'atelier d'imprimerie, est licencié de son emploi pour mauvaise manière habituelle de servir. La présente décision aura effet pour compter du 27 août 1945.